

Parc de Stationnement Régional

Nouveautés

• Comprendre les nouveaux tarifs

Les nouveaux tarifs du Parc de Stationnement Régional, en vigueur au 1^{er} janvier 2018, sont conformes à la **moyenne des parcs de stationnement comparables situés près d'une gare RER (Boussy-Saint-Antoine, Combs-la-Ville, etc...)**.

Les tarifs appliqués jusqu'ici étaient comparativement très bas. Ces tarifs ont eu comme conséquences le manque d'investissement et l'apparition de voitures ventouses qui ont un coût pour la collectivité.

Le PSR est une structure autonome et son budget est indépendant de celui de la ville.

Les investissements réalisés sont donc exclusivement financés par les recettes de fonctionnement.



• Les tarifs différenciés sont illégaux

Brunoy a décidé de ne pas appliquer de tarifs différenciés (tarifs différents entre les Brunoyens et les extérieurs). **En effet, cette pratique utilisée par certaines villes, est illégale.**

Plusieurs tribunaux administratifs se sont déjà prononcés contre leur application.

• Un service dédié

Au-delà des travaux réalisés au PSR, l'amélioration repose aussi sur un **nouveau service avec la présence de 7h à 21h, du lundi au vendredi et le samedi de 7h à 12h30, d'agents sur site.**

Renseignements : 01 69 39 55 09

